

QUESTIONNAIRE VENDEUR-APPARTEMENT

Pour la vente de votre appartement, nous vous remercions de nous retourner :

- le questionnaire ci-joint dûment complété, avec les pièces justificatives,
- la copie de votre taxe foncière 2018,
- la copie de votre dernier appel de charges
- la copie de votre attestation d'assurance.

1- Situation de l'appartement

- L'appartement constitue votre résidence principale Oui ☐ Non ☐
- Si l'appartement était loué, indiquer la date de départ du locataire :
Et nous transmettre la copie du courrier de congé du locataire
Si vous avez délivré un congé : copie du congé délivré et du bail
- Si l'appartement est actuellement loué : nous transmettre le bail et la dernière quittance de loyer
Percevez-vous des APL ? Oui ☐ Non ☐
Et nous transmettre la copie d'un avis de versement
- Avez-vous un litige en cours (syndic, mairie, voisin) ? Oui ☐ Non ☐

2- Etat : Equipement de l'appartement

- L'appartement est-il équipé d'un détecteur de fumée Oui ☐ Non ☐
- Des meubles sont-ils compris dans la vente (par exemple, dans la cuisine : plaques de cuisson, hotte, réfrigérateur...) Oui ☐ Non ☐
Préciser la nature des meubles, et leur localisation dans la maison.
- Avez-vous changé un élément d'équipement au cours des 10 dernières années (par exemple, chaudière, ballon d'eau ...) Oui ☐ Non ☐
Transmettre la copie de la facture
- L'appartement est-il équipé d'une cheminée Oui ☐ Non ☐
Transmettre la copie de la dernière facture de ramonage / contrôle de l'installation
- L'appartement est-il équipé d'un poêle à bois/ à granulés Oui ☐ Non ☐
Transmettre la copie de la dernière facture de ramonage / contrôle de l'installation
- Avez-vous réalisé des travaux de moins de 10 ans affectant la structure de l'appartement (perçement mur porteur, l'aspect extérieur (fenêtre, porte), ou des travaux d'extension ?
Dans l'affirmative, nous transmettre :
 - la copie des factures de travaux
 - la copie de l'assurance décennale de l'entreprise ayant réalisé les travaux (pour l'année des travaux)
 - la copie des autorisations obtenues pour ces travaux (permis de construire...)
 - le cas échéant la copie des subventions obtenues pour ces travaux
 - le cas échéant la copie du prêt souscrit auprès du syndic pour le financement de ces travaux
- Existe-il un WC sanibroyeur dans l'appartement ? Oui ☐ Non ☐

3- Plus-values immobilières (si la maison ne constitue pas votre résidence principale)

Afin de calculer le montant de la plus-value immobilière, qui sera prélevée sur le prix de vente, nous vous remercions de nous transmettre les éléments suivants

*Si l'appartement n'a pas été acheté avec l'étude, le relevé de compte de votre acquisition (envoyé avec votre titre de propriété)

*La copie de la facture des diagnostics (si elle a bien été acquittée par vous)

*La copie des factures des travaux réalisés sur le bien, qui n'ont pas été déduits dans le cadre de vos revenus fonciers.

Attention, pour être déductible dans le calcul de plus-value, il ne doit pas s'agir de travaux d'entretien (type peinture) mais de gros travaux de réparation ou d'amélioration.

Déclaré sincère et véritable

NOM

PRENOM

Fait à

Le

Signature